

# CONCERTATION PRÉALABLE

Conformément aux articles L121-15-1 et suivants du code de l'environnement.



## OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La **Concertation Préalable** concerne le projet de **parc éolien citoyen Banyuls dels Aspres et Brouilla**, situé sur ces deux communes, dans les Pyrénées-Orientales.

Ce projet est développé par **CatEnR**, coopérative d'intérêt collectif aménageant et finançant des installations de production d'énergie renouvelable dans les Pyrénées-Orientales, et **ENGIE Green**, filiale à 100% d'ENGIE.

## INITIATEUR & GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La Concertation Préalable du public est à l'initiative d'ENGIE Green France et de CatEnR.

La désignation d'un garant est optionnelle lorsque la Concertation Préalable est à l'initiative du maître d'ouvrage. La Concertation Préalable sera menée par **Laure VIGNATELLI**, **Cheffe de Projets** chez ENGIE Green France, et **Bertrand RODRIGUEZ**, **Directeur de CatEnR**.

## DURÉE ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La Concertation Préalable aura lieu du **mercredi 4 novembre au mercredi 18 novembre 2020**, soit 15 jours. Durant cette période, le dossier de Concertation Préalable sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat des mairies de Banyuls dels Aspres et Brouilla et sur le site internet dédié au projet : <https://projet-eolien-banyuls-et-brouilla.fr>

DEUX PERMANENCES D'INFORMATION\* :



**Mercredi 4 novembre 2020**  
de 16h à 19h en mairie de Banyuls dels Aspres



**Mercredi 18 novembre 2020**  
de 16h à 19h en mairie de Brouilla

*\*Toutes les conditions seront réunies pour respecter les mesures barrières et les consignes gouvernementales. Nous vous encourageons à prendre RDV car nous limiterons le nombre de visiteurs à 5 en même temps. Nous vous conseillons fortement de venir avec votre masque. Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition.*

**NOUS VOUS INCITONS FORTEMENT À PRENDRE RENDEZ-VOUS :**  
**07 85 80 03 63 / banyuls-brouilla.engie@catenr.org**

Pendant la durée de la Concertation Préalable, le public pourra également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse: [banyuls-brouilla.engie@catenr.org](mailto:banyuls-brouilla.engie@catenr.org)

Un registre sera également mis à disposition dans les 2 mairies pour permettre au public de consigner ses observations.

> Horaires de la mairie de Banyuls dels Aspres : lundi 10h-12h, mardi/mercredi/jeudi 10h-12h, 16h-18h, vendredi 10h-12h

> Horaires de la mairie de Brouilla : Du lundi au vendredi de 10h à 18h

Il pourra également transmettre ses observations par voie postale à l'adresse suivante : **CatEnR, 26 rue de l'Avenir, 66000 Perpignan**

> Le bilan de la Concertation Préalable et les mesures jugées nécessaires pour en tirer les enseignements seront publiés dans les trois mois suivant la fin de la Concertation Préalable sur le site dédié au projet : <https://projet-eolien-banyuls-et-brouilla.fr>

**> L'énergie est notre présent, économisons-là <**